Intelligence artificielle : le plan d'action de la CNIL

Article du 16 mai 2023

Résumé

Le plan d'action de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) pour un déploiement de systèmes d'IA respectueux de la vie privée des individus, publié le 16 mai 2023, se concentre sur les IA génératives, telles que ChatGPT, et s'articule autour de quatre volets :

- 1. Appréhender le fonctionnement des systèmes d'IA et leurs impacts pour les personnes : La CNIL cherche à comprendre le fonctionnement des systèmes d'IA, y compris les IA génératives, ainsi que leurs implications sur la protection des données, la transparence des traitements de données, la protection contre le moissonnage de données sur le Web, les conséquences sur les droits des personnes, la protection contre les biais et les discriminations, et les enjeux de sécurité.
- 2. Permettre et encadrer le développement d'IA respectueuses de la vie privée : La CNIL vise à accompagner les acteurs du domaine de l'IA en fournissant des ressources pédagogiques, des guides de conformité et des recommandations spécifiques. Elle travaille également sur la réutilisation des données accessibles sur internet pour l'apprentissage des modèles d'IA et sur les règles applicables à la conception des systèmes d'IA, y compris les IA génératives.
- 3. Fédérer et accompagner les acteurs innovants de l'écosystème IA en France et en Europe : La CNIL souhaite soutenir les acteurs de l'IA en France et en Europe, en encourageant l'innovation tout en garantissant le respect des droits et libertés fondamentaux. Elle propose des programmes d'accompagnement, des consultations et des appels à projets pour favoriser le développement responsable de l'IA.
- 4. Auditer et contrôler les systèmes d'IA et protéger les personnes : La CNIL prévoit de mettre en place des mécanismes d'audit et de contrôle pour s'assurer que les systèmes d'IA respectent les droits et libertés individuelles. Elle développera des outils d'audit et travaillera sur la prévention des abus, la correction des biais et discriminations, et la certification des systèmes d'IA.

En publiant ce plan d'action, la CNIL cherche à anticiper et à répondre aux enjeux posés par l'IA, en particulier les IA génératives, tout en préparant l'entrée en application du projet de règlement européen sur l'IA. La protection des données personnelles est considérée comme un enjeu fondamental dans le développement de l'IA, et la CNIL souhaite garantir un cadre respectueux de la vie privée dans le déploiement des systèmes d'IA.